

RÈGLEMENT du Raid Rozh Rance du 1^{er} octobre 2023

RAID et RANCE

Se **DEPASS**

Débrouillardise, Entraide, Partage, Autonomie, Solidarité, Sport

Chaque concurrent s'engage à se soumettre à ce règlement par le seul fait de son inscription, il dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de celui-ci.

La réglementation générale en vigueur de la FFTRI est appliquée pour l'ensemble des épreuves.

L'engagement pour l'une des épreuves de la journée vaut acceptation de ce règlement.

Les concurrents participent à la course de manière libre et en connaissance des risques.

RÈGLEMENT du Raid Rozh Rance du 1er octobre 2023	1
Présentation des épreuves	2
Conditions de participation	2
Tarifs, dates et clôtures des inscriptions	3
A ce tarif est à ajouter	3
Modalités de remboursement en cas de forfait	3
Matériel et équipement	4
Retrait des dossards et émargement	5
Accès à l'espace course	5
Parcours	5
Modification / Annulation de l'épreuve	5
Horaires	6
Course d'Orientation	6
Laser Run	6
Stand Up Paddle	7
Trail	7
Déroulement de la course	8
Ravitaillement	8
Classement / Récompenses	8
Critères de disqualification	9
Sécurité	9
Assurance	9
Respect de l'environnement	10
Droits à l'image	10
Acceptation du règlement	10

Présentation des épreuves

Le Raid Rozh Rance, **solidaire** est organisé par l'association Rance Sport Santé 35 affiliée à la Fédération Française de Triathlon.

Le Raid Rozh Rance regroupe 2 épreuves de raid multisports et une marche.

Vous évoluerez en milieu naturel et fragile, à protéger et préserver (zone natura 2000 et zone sensible) .

2 formats de raid multisports en équipe de 2 et une marche sont proposés

- **Rance** = un parcours total de 10 km à réaliser ensemble = enchaînement trail (3,3 km), Course d'orientation, (4,5 km), laser run (6 boucles de 100 m et 6 phases de tirs) , trail 1km, paddle sup (2 boucles de 500 m)
- **Raid** = un parcours de 19km à réaliser ensemble = enchaînement trail (6,7 km), surprise, Course d'orientation, (6 km), laser run (6 boucles de 300 m et 6 phases de tirs) , trail 1km, paddle sup (6 boucles de 500 m).
- **Rozh** = un circuit de 7 km avec un quizz ou un circuit de 6km avec un quizz

Les distances et nombres d'enchaînements sont fournis ici à titre indicatif et peuvent être modifiés pour le jour de l'épreuve.

Le Raid Rozh Rance aura lieu **le dimanche 1 octobre 2023** au Minihic sur Rance en Ile et Vilaine

Le départ est donné à 10h sur la grève de Garel pour Raid et Rance

Le départ de la Marche Rozh, est donné à 10h à la salle des fêtes du Minihic sur Rance (cf règlement spécifique)

Conditions de participation

Raid et Rance

Aucune allure ne sera imposée sur ces parcours.

Notre volonté est de proposer à tous une découverte plaisir du raid en duo au travers de l'enchaînement de 4 ou 5 épreuves et 4 disciplines sportives (Stand Up Paddle, Course d'Orientation, Laser-run et Trail).

Un certificat médical vous sera tout de même demandé au regard de nos obligations envers la FFTRI.

L'inscription s'effectue en équipe constituée de deux personnes (2 hommes, 2 femmes ou mixte), les deux participants effectuent l'intégralité du circuit, ils partent ensemble et doivent arriver ensemble.

Des adaptations peuvent être envisagées sur demande auprès de l'organisation.

Cependant pour le paddle libre à chacun de s'organiser pour allier plaisir et défi, en solo, en relais ou à 2 sur le paddle (si à 2 sur le paddle, une seule pagaie)

L'âge minimum est de 18 ans révolu au jour de l'épreuve

ATTENTION CERTIFICAT MÉDICAL

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, il faudra fournir une licence sportive de compétition en cours de validité (FFTRI, ou avec mention sports en compétition), ou à défaut, un certificat médical, datant de moins de 1 an, de non contre-indication à la pratique du sport ou du raid multisports en compétition. Si le certificat ne fait pas mention de sports en compétition ou de Raid multisport, il devra obligatoirement comporter l'ensemble des sports pratiqués lors de l'évènement (trail, stand up paddle, course d'orientation et laser run) et en tous les cas spécifiés « en compétition ».

Tarif, dates et clôtures des inscriptions

Les inscriptions se font via le site d'inscription en ligne Next Run.

Le **quota** possible de participants est fixé par l'Organisation et mentionné sur le site d'inscription en ligne. Il est fixé à 80 équipes pour l'ensemble des 2 raids.

Les inscriptions seront closes au plus tard à la date figurant sur le site d'inscription en ligne, ou dès lors que le quota d'inscription est atteint.

Tarifification:

Le format Rance = **26 euros par participant** soit 52 euros par binôme

Le format Raid = **30 euros par participant** soit 60 euros par binôme

Ce tarif comprend:

- Le coût du service d'inscription en ligne, fixé par le site utilisé
- le montant de la participation

Ce tarif ne comprend pas :

- 2 € de Pass journée FFtri par participant

Les fonds seront transformés en coupons sport au bénéfice de patients atteints ou en rémission de cancer, à utiliser auprès d'une association malouine (Sport Mer Santé) agréée Maison Sport Santé par l'ARS (sauvetage sportif, natation, longe-côte, aquagym en mer etc... le tout, adapté à la pathologie de chaque adhérent)



Raid Rozh Rance

Modalités de remboursement en cas de forfait Depuis 2022

L'inscription d'une équipe est finale, non cessible, non transmissible et ne pourra donner lieu à aucun remboursement. L'organisation devra être contactée au plus vite.

Cependant le désistement de l'un des membres du binôme ne remet pas en cause la validité de l'inscription de l'équipe qui sera autorisée à proposer un nouveau partenaire sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises dans les délais requis.

Le matériel et l'équipement

L'équipement suivant est fourni par l'Organisation

- Une chasuble faisant office de dossard, à rendre à l'Organisation à l'arrivée. Un forfait de 15€ sera demandé au participant pour toute chasuble non remise ou détériorée.

Votre numéro de dossard sera également écrit sur votre main.

- Une puce sportIdent à rendre également après la validation au boîtier de l'arrivée. Un forfait de 50 euros sera demandé au participant pour toute puce non remise.

- Une carte pour le parcours de Course d'orientation

(L'organisation est sensible à l'impact écologique des manifestations sportives. Elle a alors opté pour des dossards et puces électroniques réutilisables. Les dossards sont fabriqués à la main par nos soins sur des morceaux de voile donnés par Nadia Vezzoli de Voiles et Décors au Minihic sur Rance. Les puces seront prêtées par la ligue de Bretagne de Triathlon et par UNSS côte d'Armor)

Le reste de l'équipement est fourni par le participant. (VEUILLEZ VÉRIFIER L'ÉTAT DE TOUT VOTRE MATÉRIEL AVANT LE JOUR J) Aucun matériel de stand up paddle et de sécurité ne pourra être prêté le jour J.

-Un stand up paddle par équipe = Les stand up paddle de toute taille et largeur, gonflables ou rigides sont autorisés (exemple : 10', 12', 14', 15' solo ou tandem).

Certains feront le choix d'un matériel compétitif et d'autre de loisir. L'organisation fait le choix de l'accessibilité plus que de la performance.

-Une seule pagaie de paddle sur l'eau (chaque participant peut avoir sa propre pagaie)

-Un gilet de sauvetage homologué 50 Newton ou une combinaison néoprène (shorty ou intégrale)

Équipement obligatoire durant toute la durée de l'épreuve, par participant

- chaussures de course à pied

- **un sifflet par participant**

- **un dossard (chasuble) : fourni par l'Organisation et -le numéro de dossard écrit sur votre main**

- **matériel de premiers soins**

-**une couverture de survie, un système d'hydratation, du ravitaillement liquide et solide, un vêtement de pluie.**

Un contrôle inopiné du matériel pourra être effectué par l'Organisation à tout moment de l'épreuve.

Nul ne pourra prendre le départ, s'il n'est pas doté du matériel obligatoire exigé par l'Organisation.

Tout défaut de matériel entraîne l'annulation du départ de l'équipe, ou son arrêt de course ; aucune indemnité ou remboursement ne peut alors être réclamée par le participant.

-Les concurrents sont responsables pendant toute l'épreuve du matériel qu'ils utilisent, qui leur appartient ou qui leur est prêté . L'association Rance Sport Santé 35 décline toute responsabilité en cas de vol (de perte) ou de tout autre détérioration du matériel des participants tant lors des déplacements que lors des dépôts y compris dans le parc à paddles. En cas de détérioration, les participants renoncent par avance à tout recours envers l'association au vu du règlement.

Retrait des dossards et Émargement

Chaque participant doit impérativement émarger son inscription, retirer son dossard et avoir déposé son matériel pour pouvoir prendre le départ.

Le retrait des dossards est organisé à la salle des fêtes du Minihic sur Rance à 7h30 et clos à 9h10. Tout participant inscrit n'ayant pu retirer son dossard ne pourra prendre le départ et réaliser l'épreuve, il ne pourra prétendre à aucun remboursement ou dédommagement.

Le stand up paddle, les pagaies et votre équipement si besoin seront déposés par vos soins avant 9h00 au point de départ de la portion « paddle » à la grève de Garel ou de la Gautier. Le lieu choisi sera communiqué par mail.

Accès à l'espace course

L'accès à l'espace course est balisé.

Des parkings sont prévus; leur nombre de places étant toutefois limité, les participants sont invités à covoiturier et stationner dans les rues du Minihic sur Rance, le stationnement n'est pas payant.

Le Parcours

- Le strict respect du code de la route sera appliqué
- Le parcours est affiché dans l'espace course; vous êtes invité à le consulter avant le départ. Les distances par activité sont indiquées.
- L'enchaînement des disciplines est obligatoirement effectué dans l'ordre donné et ne pourra en aucun cas être modifié par les concurrents.
- Des bénévoles sont positionnés à des points particuliers du parcours, vous devez rigoureusement suivre leurs consignes. Nous vous invitons fortement à faire preuve de respect et de sympathie à leur égard.
- Le parcours traversera en particulier des terrains communaux, des terrains privés, des forêts et bois domaniaux, des aires protégées. Les autorisations de passage sont accordées au RAID ROZH RANCE pour le seul jour de la manifestation.
- Sur les domaines traversés (public ou privés), les concurrents doivent respecter les ordres de priorités suivants : Le marcheur est prioritaire par rapport au coureur
- Afin de préserver les conditions de sécurité et de bon déroulement de l'épreuve, l'Organisation se réserve à tout moment le droit de modifier le parcours sans préavis. Des aménagements peuvent en particulier être réalisés en fonction des conditions météo ; la partie stand up paddle peut ainsi être réduite ou déplacée si les conditions présentent des risques quant au déroulement de l'épreuve.

Modification / Annulation de l'épreuve

Dans le cas de prévisions météorologiques défavorables ou tout autre événement majeur susceptible de mettre en péril la sécurité des concurrents, ou d'entraver le bon déroulement de l'épreuve, l'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie de l'épreuve. Dans la mesure du possible, l'organisation propose un parcours de substitution. Un communiqué sera immédiatement fait auprès de tous les participants. En cas de force majeure ou en cas de restrictions gouvernementales dues à une situation sanitaire défavorable, l'organisation se réserve le droit d'annuler intégralement la compétition. Dans tous les cas de modification ou d'annulation de l'épreuve, aucune réclamation, ni responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre de l'organisation et les concurrents ne pourront être dédommés de leur engagement.

Horaires

dimanche 1er octobre

- 7h30-9h10 **Accueil** (Salle des fêtes du Minihic sur Rance), remise des dossards et puces, vérification équipement, dépôt des paddles grève de Garel
- 9h30 **Briefing** sur la grève de Garel
- 10h **Départ**

Course d'Orientation

La probité sportive du coureur d'Orientation est un principe fondamental.

Le parcours d'orientation se caractérisera par:

- Un point de départ et un point d'arrivée, matérialisés clairement sur la carte et sur le terrain ;
- Un cheminement entre postes nécessitant des choix d'itinéraires et/ou de la lecture de carte et éventuellement l'utilisation d'une boussole (non fournie par l'organisation)
- Des postes de contrôle dont l'emplacement sur le terrain est défini par un élément remarquable, et reporté sur la carte au centre d'un cercle rouge. Les postes de contrôle sont marqués sur le terrain par des balises visibles.

Le support utilisé sera une carte IOF ISOM 2017 . Toute zone interdite sera signalée sur la carte.

Pendant tout le parcours, les concurrents doivent respecter les règles du code de la route et rester ensemble.

- Des signaleurs seront présents aux intersections les plus dangereuses. Les concurrents devront aborder ces zones avec prudence et se conformer aux injonctions des signaleurs.

Laser Run

En alternance avec des petites boucles de course à pied, le tir consiste, sur chaque passage au stand, à toucher le centre de la cible 5 fois en moins de 50 secondes (et donc d'allumer 5 lumières vertes) et éviter de perdre du temps. L'aspect mental en dehors de l'effort physique va être la capacité de se mobiliser et de se concentrer, malgré le rythme cardiaque élevé, sur sa technique pour pouvoir tirer avec efficacité.

La distance de tir sera à 5 m.

Les pistolets laser et cibles à diode utilisés ne montrent aucun danger, aucun risque pour la santé (diode laser de très faible puissance). Ils ne devront cependant être utilisés qu'en direction de la zone de tir et ne devront pas être utilisés si une personne se trouve devant la ligne de tir.

Stand Up Paddle

Rappel : Le stand up paddle, la ou les pagaies et votre équipement si besoin seront déposés par vos soins avant 9h10 au point de départ de la portion « paddle » à la grève de Garel ou de la Gautier selon le lieu défini par l'organisation.

Une seule pagaie est autorisée sur le paddle en course. Néanmoins des pagaies différentes pour chacun des coéquipiers est autorisée.

Les concurrents devront obligatoirement porter soit un gilet de sauvetage homologué 50 Newton ou une combinaison néoprène (shorty ou intégrale)

Chaque concurrent devra avoir le numéro de dossard inscrit sur la main

La tenue vestimentaire doit proscrire les éléments dangereux du type écharpes ou vêtements flottants. Le choix de la tenue vestimentaire et de l'épaisseur de la combinaison néoprène et des chaussures/chaussons néoprène est laissé à l'appréciation des concurrents en fonction de la météo (température extérieur, température de l'eau, force du vent), sous réserve des restrictions suivantes définies ci-après.

Les gilets ou combinaisons néoprènes doivent impérativement être portés fermés par les deux coéquipiers sur l'eau.

L'option du gilet de sauvetage semble à privilégier pour faciliter les transitions, les changements d'épreuves.

Dans tous les cas, les chaussures ou chaussons néoprènes devront être fermées.

Tous les changements de vêtements ou de chaussures en cours d'épreuve sont autorisés sous réserve de laisser le dossard bien visible.

Le port du leash est obligatoire pour les deux personnes sur le stand up paddle (même en tandem).

La position debout est de règle dans les courses de SUP, si vous voulez vous mettre au défi, nous vous encouragerons.

Trail

Les zones les plus exposées aux risques d'accidents du parcours trail, seront , balisées, signalées. Nous vous recommandons votre plus grande vigilance sur les "pièges" que peuvent constituer l'état du terrain : cailloux, souches d'arbustes coupés à ras, ornières, branchages...

Déroulement de la course

Il est obligatoire d'assister au briefing d'avant course.

✓ Les chasubles dossard doivent être portées de façon permanente avec le numéro de dossard visible.

Le numéro de dossard sera inscrit sur une main de chaque coéquipier.

Toute détérioration de la chasuble donnera lieu à un paiement de 15€.

✓ Chaque binôme aura une puce électronique qu'il faudra positionner sur les boîtiers des balises de CO et aux différents points de passage par discipline lors de leur parcours pour enregistrement des données.

✓ Les sentiers, les rues, les trottoirs et les grèves que les concurrents empruntent sont ouverts au public et donc à partager. Nous demandons aux concurrents de faire preuve de respect et de convivialité.

✓ Le binôme doit courir ensemble en CO, Laser Run et Trail: 30 mètres d'écart maximum en course à pied.

✓ L'organisation est libre pour le paddle, en solo, en relais ou à 2 sur un paddle mais avec une seule pagaie.

✓ Un concurrent est tenu de porter secours dans la limite de ses possibilités et/ou de signaler un participant en difficulté aux organisateurs, tout manquement à cette règle sportive élémentaire entraînera une disqualification.

✓ Tout abandon doit être signalé à l'organisation : au poste de contrôle le plus proche, ou à un bénévole signaleur le plus proche. Il est interdit de quitter la course sans faire invalider son dossard, votre absence sur le parcours donnerait lieu à des recherches avec des frais qui vous seraient facturés.

✓ L'abandon d'un équipier d'un binôme induit automatiquement l'abandon pour l'équipe et donc du coéquipier.

✓ Il est interdit de recevoir de l'aide matérielle ou humaine extérieure. L'équipement doit être identique durant toute l'épreuve.

Ravitaillement

Les binômes doivent être en complète autonomie.

Un ravitaillement « liquides et nourriture » est offert à l'arrivée.

Des zones de propreté (poubelles, ...) sont prévues pour les déchets. Il est demandé aux participants de respecter scrupuleusement ces zones, tout manquement entraînera une disqualification.

Classement / Récompenses

Le chronométrage s'effectue du boîtier de départ jusqu'au passage au boîtier d'arrivée du binôme en passant par chaque boîtier des épreuves et des balises de CO.

Un chronométrage par discipline pourra alors être également effectué.

Le classement est effectué par l'organisation, il sera soit automatisé par doigt/puce (remis au participant lors de la remise du dossard), soit manuel par enregistrement du n° de dossard lors du franchissement de la ligne d'arrivée.

Des lots seront attribués par tirage au sort parmi tous les participants présents au moment de ce tirage au sort.

D'autres récompenses pourront être attribuées selon les choix faits par l'organisation.

L'heure de la remise du tirage au sort vous sera communiquée avant l'épreuve.

Critères de disqualification

Si un ou plusieurs des faits ci-dessous sont avérés, la disqualification de l'équipe ne fera l'objet d'aucun recours et d'aucune discussion :

- Absence d'un article de l'équipement obligatoire
- Non respect de l'ordre d'enchaînement des disciplines
- Utilisation d'un quelconque moyen de transport durant l'épreuve
- Rejet de déchets par les concurrents, en dehors des zones prévues à cet effet
- Insultes ou menaces proférées à l'encontre des bénévoles ou des membres de l'Organisation
- Refus de se faire examiner par les médecins durant l'épreuve
- État physique ou psychique jugé inapte à la poursuite de l'épreuve
- Comportement dangereux d'un concurrent vis-à-vis de sa propre personne ou des autres concurrents

Le participant ne peut prétendre dans ce cas à aucun remboursement ou quelconque indemnité.

Sécurité

- Un dispositif de sécurité spécifique est mis en œuvre par l'organisation pour la durée de l'épreuve.
- Pour la partie Stand Up Paddle, des embarcations (kayaks, paddles) peuvent être utilisées pour apporter une assistance.
- Un poste de secours est mis à disposition près de la zone de départ/arrivée.
- Ne vous mettez pas en péril, si besoin stoppez votre course et reposez-vous avant de repartir.
- Un participant peut voir sa course stoppée dès lors qu'un membre de l'organisation le considère dans l'incapacité de poursuivre correctement l'épreuve, ou dès lors que ses difficultés peuvent nuire aux autres participants ou de manière générale au bon déroulement de l'épreuve. En cas d'arrêt définitif, aucun remboursement ou indemnité ne pourra être réclamé par les participants.
- L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de l'épreuve en cas de force majeure ou pour des raisons liées à la sécurité ou à la météorologie, aucun remboursement ou indemnité ne pourra être réclamé par les participants.

Assurance

L'épreuve est assurée en responsabilité civile par l'assurance fédérale de triathlon. Tout concurrent accidenté devra en faire la déclaration auprès de celle-ci.

Les conditions couvertes par cette assurance sont disponibles sur le site web de l'épreuve, l'Organisation vous convie fortement à la consulter.

L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance du

- à un mauvais état de santé du concurrent,
- à un mauvais état du matériel,
- au non-respect des consignes de l'Organisation ou de la réglementation de la FFTRI.

Assurance Individuelle

Les licenciés FFTRI bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence annuelle FFTRI 2023. Pour les non licenciés FFTRI, la souscription d'un Pass compétition est obligatoire et intégrée au prix de la course des non licenciés.

Respect de l'environnement

L'épreuve se déroule sur des zones naturellement soumises à la protection de l'environnement et sur des zones Natura 2000 particulièrement sensibles.

L'organisation met un point d'honneur tout particulier à ce que cet environnement soit respecté durant l'épreuve.

Il est donc strictement interdit de jeter quoi que ce soit sur le parcours.

Tout manquement à ces règles élémentaires entraînerait une disqualification immédiate du concurrent, sans qu'un remboursement ou indemnité ne puisse être réclamé par le participant.

Droits à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Les professionnels audiovisuels ou photos doivent obtenir leur accréditation auprès de l'Organisation. Aucune image, aucune photographie ou aucun film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires publics ou privés, de chaînes télévisées, de quelque nature que ce soit sans l'accord express de l'Organisation.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à en respecter les clauses et à accepter les décisions de l'Organisation et/ou de la FFTRI.

L'inscription à l'épreuve vaut acceptation du présent règlement.

Depuis 2022